

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE de SOUSTELLE  
30110**Séance du **Mardi 05 Avril**Numéro de délibération **D2022\_04**

L'an 2022

et le Mardi 05 Avril

à 18 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de : Georges RIBOT

Présents :

Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Sébastien KUBANI, Claude SOLEIROL, Eric PRIVAT, Jerome  
NOGARET, Laurent BRUNEL

Représentés: Christian PRIVAT par Jean Pierre OZIL, Ophélie COEURDACIER DE GESNES par  
Georges RIBOT

Absents :

Excusés : Loïc VOILLIOT, Céline LINGERAT,

A été nommé secrétaire :

Sébastien KUBANI

Objet de la Délibération

**Compte de gestion 2021**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes  
du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives  
qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées  
et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,  
le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état  
des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes  
figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous  
les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a  
été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y  
compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes  
sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié  
conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire : Georges RIBOT

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture

publication

notification

le

du

du

